



MODIFICATION DES MESURES EXCEPTIONNELLES ACTIVITÉ PARTIELLE – FNE FORMATION

pour tout dossier déposé à partir du 01/11/2020

PÉRIODE DE RÉCEPTION DE DOSSIER :
1^{ER} NOVEMBRE – 31 DECEMBRE 2020

Constructys et la DIRECCTE Bretagne s'engagent pour soutenir les entreprises pendant l'activité partielle.

Ce dispositif permet de préparer la reprise d'activité, de développer la compétitivité des entreprises et l'évolution des compétences des salariés par la mise en place de formations.



LES BÉNÉFICIAIRES

- Toute entreprise adhérente** à Constructys, ayant une demande d'activité partielle validée par la DIRECCTE Bretagne entre le 1er mars 2020 et le 30 juin 2021.
- Tous les établissements de ces entreprises sauf s'ils ont fait une demande d'activité partielle spécifique auprès d'une autre DIRECCTE régionale.
- Tous les salariés de ces entreprises en CDD ou CDI et placés en activité partielle au moment de la formation.** Les salariés doivent avoir donné leur accord écrit.
- Sont exclus** : les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation et les TNS.



POUR QUELLES FORMATIONS ?

- Toute formation débutant dans le cadre de la convention activité partielle et permettant au salarié de développer des compétences et renforcer son employabilité, y compris bilan de compétence et VAE.
- Actions de formation s'achevant au plus tard au 30/06/2021**
- Exclusion des formations obligatoires** (hygiène-sécurité) Toutefois le renouvellement d'une habilitation/certification individuelle nécessaire à l'activité professionnelle est éligible.
- Exclusion des formations par alternance ou apprentissage et des formations internes



EN PRATIQUE

- Les financements attribués dans le cadre du FNE n'imputent pas votre budget formation**
- La rémunération restant à charge de l'entreprise** peut être prise en charge sous conditions
- Les frais annexes**, valorisés dans la demande, sont pris en charge à 2 €/h/stagiaire



LES DÉMARCHES

- Faites votre **demande de prise en charge sur e-gestion avant le démarrage de l'action** en précisant « FNE » devant l'intitulé de l'action. Joindre :
 - Copie de la décision d'autorisation de mise en activité partielle
 - Le programme de formation
 - La convention de formation ou devis signé



GARDONS LE CONTACT

Nous sommes à l'écoute de vos projets pour vous proposer les solutions adaptées.
Retrouvez tous vos contacts et les détails sur le FNE et les modalités de financement sur notre site :

www.constructys-bretagne.fr